

Aide à la vie associative

Publié le 23/09/2024 – Mis à jour le 31/03/2025

Demande de subvention

Après de la Ville

Pour mener à bien vos projets et financer vos dépenses opérationnelles, la Ville offre un soutien financier sous forme de subventions, et sous certaines conditions.

Après du département des Hauts-de-Seine

Le département des Hauts-de-Seine accompagne financièrement, sous forme de subventions. Sur le site du département, vous pouvez effectuer une demande de subventions qui sera étudiée.

Demande de prêt de matériel

La demande de prêt de matériel est réservée uniquement aux associations et aux écoles meudonnaises ainsi qu'aux particuliers dans le cadre d'un événement sur Meudon (fête des voisins, brocante...).

Toute demande de prêt de matériel doit se faire au minimum 21 jours avant la date de l'événement.

Votre demande ne vaut pas réservation

- > *Votre demande est d'abord instruite par la Ville.*
- > *Vous recevrez une notification par mail pour modification ou confirmation.*

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40